Questions au Feuilleton

- 3. A combien s'élève le loyer annuel du nouvel immeuble du ministère de l'Industrie et du Commerce du 240, rue Sparks et quelle est la durée du bail?
- 4. En quelle année a-t-on approuvé définitivement la construction de cet immeuble?
- L'hon. Judd Buchanan (ministre des Travaux publics): 1. Oui, 223 propriétés y sont louées par le ministère des Travaux publics.
- 2. Le ministère des Travaux publics assure le contrôle et la surveillance des seules propriétés qui relèvent de sa compétence.
 - 3. \$6,100,000. Il s'agit d'un bail d'une durée de 35 ans.
 - 4. 1974.

LES IMMEUBLES À OTTAWA—LES BAUX, ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AMENDES

Question nº 2865—Mme Pigott:

- 1. Le gouvernement devra-t-il payer des amendes pour résilier les baux qu'il a signés relativement à des immeubles à bureaux situés à Ottawa afin de permettre le déménagement de certains ministères à Hull et, dans l'affirmative, quel est le montant approximatif de ces amendes?
- 2. Le gouvernement devra-t-il continuer à payer le loyer de certains bureaux, même après le déménagement et, dans l'affirmative, quels sont la durée et le coût annuel de ces baux?
- L'hon. Judd Buchanan (ministre des Travaux publics): 1. Non. Le ministère n'a pas l'intention de résilier ses baux, à l'heure actuelle, et n'aura donc pas à payer des amendes.
- 2. Le ministère n'aura pas à faire de paiements de location à Ottawa après le déménagement à Hull. Dans le cas des baux qui prendront fin après le déménagement de ministères relogés à Hull, les lieux vidés seront réutilisés par d'autres ministères et organismes fédéraux.

L'UNIVERSITÉ DE MONCTON

Question nº 2867—M. Jones:

- 1. L'Université de Moncton a-t-elle reçu des sommes d'argent du gouvernement pour ses installations de loisirs et de sport et, dans l'affirmative, a) quel ministère a versé ces sommes, b) quel en était le montant, c) quel pourcentage représente-t-il par rapport au montant global?
- 2. Quelles mesures a-t-on prises ou prend-on pour s'assurer qu'il n'y a aucun motif de discrimination fondé sur la race, la religion ou la langue dans l'utilisation des installations subventionnées par le gouvernement?
- 3. Le gouvernement est-il au courant de l'utilisation discriminatoire qu'on a fait de ces installations au cours de l'été 1977 et, dans l'affirmative, a-t-on pris des mesures pour remédier à la situation?
- 4. Le gouvernement continuera-t-il d'accorder des subventions lorsqu'il existe des pratiques discriminatoires fondées sur la langue?
- L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): 1. Oui. a) Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, Direction générale de la Santé et du sport amateur. b) \$100,000. c) 5 p. 100 de l'ensemble du programme national.
- 2. Les fonds sont consentis pour des installations qui peuvent être utilisées par tous les citoyens dans le secteur et particulièrement par tous les étudiants inscrits à l'établissement concerné.
 - 3. Non.
- 4. Aucune autre contribution n'est prévue pour l'Université de Moncton.

[Mme Pigott.]

CAC-KEY DATA CANADA

Question nº 2868—M. Cossitt:

Le personnel de Key Data Canada a-t-il déjà utilisé le système électronique de la Commission d'assurance-chômage à Québec et, dans l'affirmative et dans chaque cas, a) quand, b) à quelle heure, c) pendant combien de temps, d) quels sont les nom et fonctions des personnes qui en ont autorisé l'usage et plus précisément, MM. Robert Kingsley, Dorval Mainville et Gabriel Béland ontils quelque chose à voir avec les ententes passées avec Key Data Canada, e) quel a été le montant versé pour l'utilisation de ces ordinateurs et à qui a-t-il été versé, f) quels sont les nom et fonctions des employés qui ont fait des heures supplémentaires ou qui ont travaillé d'une façon ou d'une autre à ces fins et, dans chaque cas, (i) combien étaient-ils payés (ii) qui les a payés (iii) l'employé a-t-il touché son traitement en espèces ou sous forme de chèque?

L'hon. Bud Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Cette affaire a été confiée à la GRC pour faire l'objet d'une enquête. Une fois celle-ci terminée, nous répondrons à la question.

L'ENLÈVEMENT DE LAMPES FLUORESCENTES

Question nº 2869—M. McKenzie:

- 1. Des lampes fluorescentes ont-elles été enlevées de l'immeuble de la Commission canadienne des grains, du 303 Main Street, à Winnipeg (Man.), pour des fins d'économie d'énergie ou toute autre raison et, dans l'affirmative, a) combien, b) quand, c) à combien s'élèvent les frais?
- 2. S'est-on débarrassé de ces lampes et, a) dans l'affirmative, de quelle manière, b) dans la négative, ont-elles été emmagasinées pour servir ultérieurement?

L'hon. Judd Buchanan (ministre des Travaux publics): 1. Oui. *a*) 3,695; *b*) Du 14 au 22 juin 1977; *c*) \$1,147.

2. Oui. a) Environ 3,600 lampes fluorescentes ont été détruites. Il leur restait moins d'une année de vie utile et il n'aurait pas été, par conséquent, rentable pour le ministère de les entreposer pour remplacer les lampes qui brûlent. b) Environ 100 lampes ayant une durée utile suffisante ont été conservées aux fins d'utilisation future.

LE QUESTIONNAIRE DE 1976 SUR LE REVENU, L'ACTIF ET LE PASSIF

Question nº 2870—M. Bawden:

- 1. Dans quel but le questionnaire de Statistique Canada intitulé: «Questionnaire de 1976 sur le revenu, l'actif et le passif» a-t-il été conçu?
- 2. Ces renseignements sont-ils *a*) confidentiels, *b*) divulgués à différents ministères et, dans l'affirmative, à quels ministères?
- 3. Existe-t-il des sanctions applicables aux personnes qui ne répondent pas au questionnaire et, le cas échéant, a) lesquelles, b) a-t-on déjà poursuivi des personnes en justice?
- 4. a) Combien de questionnaires ont été distribués au Canada, b) combien de questionnaires ont été retournés dûment remplis, c) combien de personnes ont refusé de répondre?
- 5. Que fait le Ministère quand une personne refuse de répondre au questionnaire?
- 6. Avise-t-on les personnes en cause qu'elles ne sont pas obligées de remplir le questionnaire ou leur dit-on qu'elles doivent y répondre sous peine d'amende ou d'emprisonnement?
- 7. Le Ministère a-t-il pris des mesures de sécurité pour éviter que des gens irresponsables n'entrent en possession de ces renseignements privés et confidentiels et, dans l'affirmative, lesquelles?
- 8. Les enquêteurs fournissent-ils aux personnes concernées une preuve qu'ils sont habilités à recevoir ces informations?
- 9. Le Ministère a-t-il pris des mesures pour éviter que ses employés ne communiquent ces renseignements à d'autres ministères, à des entreprises privées ou à des particuliers et, le cas échéant, lesquelles?
 - 10. Quel est le coût total de l'enquête et quel en est le coût par questionnaire?